SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE RASPAIL (R.D. 224A)
RUE CLAUDE GUY (V.C.)
VILLA BAC (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un tournage de film « Drone » va être réalisé rues Raspail, Claude Guy et villa Bac par la société Production Haut et Court – 38 rue des Martyrs – 75009 Paris, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Raspail** les **3** et **11 avril 2023** de **8 heures** à **20 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement soit un linéaire de 10 mètres** au droit du n°31 afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **5 avril 2023** à **8 heures** jusqu'au **9 avril 2023** à **9 heures :**

➢ Rue Raspail sur le tronçon compris entre la Villa Bac et la rue Truillot

- **Rue barrée par intermittence** uniquement de 20 heures 30 à 1 heures (1 minute maximum) sauf pour les véhicules d'urgence et les bus ratp et selon les besoins des prises de vues,
- **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversés existantes,
- **Neutralisation de six places de stationnement soit un linéaire de 30 mètres** au droit des n^{os}25 à 31 afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage,
- **Neutralisation de dix places de stationnement soit un linéaire de 50 mètres** au droit des n^{os}34 à 44 afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage,

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

- ➢ Rue Claude Guy
- **Neutralisation de seize places de stationnement soit un linéaire de 80 mètres** au droit des n^{os}5 à 9 afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage,
  - ➢ Villa Bac
- **Neutralisation de quatre places de stationnement soit un linéaire de 20 mètres** au droit du n°1 afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Production Haut et Court.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :
- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Production Haut et Court – 38 rue des Martyrs – 75009 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 MAR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE Ivry94.fr
LE 31 MAR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon